



Les Points d'Eau d'Incendie Cas particuliers, kit alimentation

Objectif

- Permettre d'utiliser certains PEI sans imposer d'aménagement particulier

PEI non équipé avec accessibilité limitée

PEI concerné (numérotés de 8001 à 9000 cf. fiche n°8)

- **Uniquement en second PEI qui dérogera aux règles d'accessibilité (non aménagé, non accessible) mais situé à 100 mètres d'un accès venant en complément d'un 1^{er} PEI accessible**

Ce kit alimentation est projetable en 25 mn en tout point du département sous réserve de disponibilité des moyens humains et de transport, soit une mise en œuvre en moins d'1 heure

- **Canal, cours d'eau, mare, étang...**
- **Piscine** (sous conditions cf. fiche n°29)
Nécessite un espace non clos et ventilé (moteur thermique)

Utilisation type du kit alimentation

